MARCHE D'OTTAWA.

Lundi, 30 août

VIANDE—Mouton par livre, 7c. à 9c.; Lard, par 100 livres, $7.00 à $7.50; Bœuf, par 100 livres pesant, $5.50 à $6 00; veau, de 4 à 5c. la livre.

VOLAILLES, GIBIER—Volailles, par couple, 30c. à 35c; poulets, par couple, 20c. à 25c.; dindons, la pièce, 75c. à $1.00c; oies, 50 à 00c; canards, par couple, 40c. à 50c.

LAITERIE—Beurre en tinette, par livre, 16c. à 18c.; beurre frais, par livre, 20c. à 22c.; beurre, salé par livre, 15c. à 16c.; fromage, par livre, 12c. à 14c.; œufs, par douzaine, 12c. à 13c.

LÉGUMES—Pommes de terre, par poche, 35c. à 40c.; navets, par minot, 30 c.; carottes, par minot, 30c. panais, par minot, 40c; oignons, par minot, $1.35 à $1 50.

GRAINS—Blé de sarrasin, par minot, 50c.; avoine, par minot, 30c. à 32c.; maïs, par minot 60 à 65c.; pois, par minot, 63 à 65c.; fèves, par minot, 90c. à $1; orge, par minot, 50c. à 55c.; blé d'automne, par minot, $1.15; blé du printemps, par minot, $1.10 à $1.15.

FARINE—Extra double, par brl. $.650 à $6.75; extra, par brl, $6.50; No. 1, par brl, $6.25; gruau, par brl, $4.50; farine de blé-d'inde, par brl. $3; blé broyé, par brl. $6.50; provende, quintal, $1 à $1.10; bran, par 100 lbs. 70c.

DIVERS—Miel, par livre, 12 à 13c.; saindoux, par livre, 10c. à 12c; suif, 5c. à 7c; laine filée, 50 par lb; bas de laine, par paire, 20c à 30c.; foin, par tonne, $5 à $8.00; paille, par tonne $5.00 à $5.50;

Peaux, par 100 lbs. $8.25 à $8.75; peaux de veau, 10c. à 12c. la livre; peaux de moutons, de 80c. à 90c.; chacune.

Bois, de $3.00 à $3.50 la corde.

MARCHES ETRANGERS.

New-York, 28

Coton, ferme 12 9/16
Blé, de 1.06 à 1.07
Blé d'Inde, tranquille; No. 2, 48 cts.
Seigle nominal et sans changement, à 90½c.
Avoine, tranquille et ferme, 47c.
Suif, tranquille et ferme, 6¼ à 00.
Orge, ferme, de 95 à 98c.
Lard, 11.15.
Saindoux, 7.15.

Chicago, 28

Farine tranquille et nominale, reçu 8,183 brls.
Blé, 0.88¾.
Blé-d'Inde, 35⅞ pour août.
Avoine, 23¾
Lard haussé à $13.92.
Saindoux 7.30.

Milwaukee, 28

Blé, No 1, 0.89½

Londres, 28

Consolidés, 97 15/16 sur compte, 4½s 112¾, 5s 106, Erié, 38¼, do Préf. 00. Ill. Cent. 109.

Liverpool, 28

Coton actif et plus ferme, Uplands, 6 13/16, Orléans 6 15/16.

	s.	d.		s.	d.
Fleur	10	0	à	12	0
Blé du Printemps	8	6	à	9	04
Rouge d'Hiver	10	00	à	10	4
Blanc d'Hiver	9	6	à	9	8
Treffle	9	9	à	10	5
Blé d'Inde	5	0	à	0	0
Orge	5	3	à	0	0
Avoine	6	2	à	00	0
Pois	7	2	à	00	0
Saindoux	39	3	à	00	0
Lard	62	0	à	00	0
Suif	35	6	à	00	0
Bœuf	57	0	à	00	00
Fromage	57	0	à	00	0

MARCHE EN GROS.

Montréal, 28

FARINE—Supérieure extrâ	5	50	à	5	60
Extrâ superfine	5	45	à	5	50
De goût	5	60	à	5	65
Extrâ du printemps	5	70	à	5	75
Superfine	5	25	à	5	50
Farine forte de boulangers.	6	00	à	6	50
Fine	4	65	à	4	75
Moyenne	4	10	à	4	30
Recoupes	3	70	à	0	00
Farine en sac du Haut-Canada par 100 livres	2	85	à	2	90
Farine en sac de la Cité (livrée)	3	05	à	3	10
Farine d'avoine	4	30	à	4	45

Farine de blé-d'inde, $2.70 à $2.75.
BLE—Blé canadien du printemps $1.20 à 0.00.
BLE-D'INDE—49c. à 50c.
AVOINE 33 à 34c. par 32 livres,
ORGE—55 à 65c.
POIS—91 à 92 par 66 lbs
SEIGLE, 80 à 81c.
Lard, $17 00 à $17.50.
Saindoux, 9½ à 10.
Jambons, 10 à 12c.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

SECTION DES BOIS ET FORÊTS

Québec, 14 *août* 1880.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'acte 36 Vict., chap. 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchere, aux nouveaux Edifices Provinciaux, dans la Salle de Ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, VENDREDI, le 15 OCTOBRE prochain, à 10½ heures A. M., aux conditions insérées plus bas, savoir:

AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR.

Bloc A,	1er rang,	limite n° 4,	39 milles carrés.		
"	"	"	5, 61½	"	"
"	"	"	6, 38½	"	"
"	"	"	7, 16½	"	"
"	"	"	8, 19½	"	"
"	"	"	9, 34½	"	"
"	"	"	10, 55	"	"
"	"	"	11, 55	"	"
"	"	"	12, 55	"	"
"	2e	"	1, 40½	"	"
"	"	"	2, 52½	"	"
"	"	"	3, 55	"	"
"	"	"	4, 51	"	"
"	"	"	5, 50	"	"
"	"	"	6, 50	"	"
"	"	"	7, 50	"	"
"	"	"	8, 50	"	"
"	"	"	9, 50	"	"
"	"	"	10, 50	"	"
"	"	"	11, 50	"	"
"	"	"	12, 50	"	"
"	3e	"	1, 50	"	"
"	"	"	2, 50	"	"
"	"	"	3, 50	"	"
"	"	"	4, 50	"	"
"	"	"	5, 50	"	"
"	"	"	6, 50	"	"
"	"	"	7, 50	"	"
"	"	"	8, 50	"	"
"	"	"	9, 50	"	"
"	"	"	10, 50	"	"
"	"	"	11, 50	"	"
"	"	"	12, 50	"	"
Limite Canton Litchfield			4	"	"

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR.

Limite Rivière Rouge Sud A,			18 milles carrés.		
"	"	"	B, 40	"	"
"	"	"	C, 50	"	"
"	"	"	D, 42	"	"
"	"	"	E, 36	"	"
"	"	"	F, 50	"	"
"	"	"	G, 50	"	"
"	"	"	H, 38½	"	"
"	"	"	I, 34	"	"

AGENCE DE MONTMAGNY.

Limite n°		56,	Rivière Noire,	20 milles car.	
"	"	58,	"	"	18½
"	"	1,	"	"	49
"	"	2,	"	"	46
"	"	H,	"	"	8½
"	"	A.F.G,	"	"	38½
"	"	60,	"	"	25
"	"	3,	Riv. St. Jean,	25	"
"	"	4,	"	"	25
"	"	61,	"	"	25
"	"	62,	"	"	25½
"	"	65,	"	"	20
"	"	67,	"	"	20
"	"	69,	"	"	17½
"	"	70,	"	"	16
"	"	71,	"	"	14
"	canton Ashburnton et Montminy,			16	"

AGENCE DE GRANVILLE.

Limite canton Painchaud,				15	m. c.
"	Lac Témiscouata n° 1,		Est, 1er rng.	36	"
"	"	2,	" "	22½	"
"	"	3,	" "	36½	"
"	"	4,	" "	48	"
"	"	5,	" "	40	"
"	"	6,	" "	36	"
Limite canton Cabano,				16	"
"	" Packington		Nord-Est,	38½	"
"	" "		Sud-Ouest,	31½	"
"	" Robinson		Nord-Est,	38	"
"	" "		Sud-Ouest,	25	"
"	" Botsford		Nord-Est,	38	"
"	" "		Sud-Ouest,	33	"

AGENCE DE RIMOUSKI.

Limite Lac Témiscouata,			n° 1, 2e rang,	54	m.c.
"	"	"	2, "	45	"
"	"	"	3, "	45	"
"	"	"	4, "	40½	"
"	"	"	5, "	10	"
"	canton Milnikek Nord,			20	"
"	" " Sud,			20	"
"	rivière Jean Lévesque, Nord,			4½	"
"	" " " Sud,			4	"
"	canton Ouimet,			64	"
"	arrière rivière Métis,			51	"
"	canton Massé,		n° 1, Ouest,	30	"
"	" Duquesnes,		2, Sud,	7	"
"	rivière Touladie,		1, Nord,	20	"
"	" "		1, Sud,	19½	"
"	Kedzouick,		Ouest,	10	"
"	"		Est,	10	"
"	Causanpscul,		Nord,	10	"
"	"		Sud,	10	"

AGENCE DE BONAVENTURE.

Limite rivière Nouvelle,			Ouest,	10	m. c.
"	"	"	Est,	10	"
"	Township Ristigouche,			8½	"

AGENCE DU SAGUENAY.

Limite canton Iberville,		34½	m. c.
" fleuve Saint-Laurent,	Ouest,	30	"
" " "	Est,	30	"
" Rivière Laval,	Sud,	25	"
" arrière Sault au Cochon,	n° 1, Est,	47	"
" " " "	2, "	40½	"
" " " "	1, Ost.,	17	"
" " " "	2, "	20	"

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les coupes de bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente aux mises à prix suivantes, savoir:

Agence de l'Ottawa Supérieur,			de $50	à $100	
"	"	" Inférieur,	de 25	à 50	
"	du Saguenay et de Bonaventure,		de 8	à 15	
"	de Montmagny, Granville et de Rimouski,		de 8	à 25	

et elles seront adjugées aux plus hauts enchérisseurs.

Le prix d'achat et la rente foncière de la première année (de deux piastres par mille carré), devront être payés, dans tous les cas, immédiatement après la vente de chaque location.

Les limites, une fois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la couronne maintenant en force, ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés, sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des Agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

E. E. TACHÉ,
Assist. Commissaire
des Terres de la Couronne.

N. B. D'après la loi, les journaux nommés à cet effet par Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées: "Soumission pour la construction de Lignes Télégraphiques," seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, à midi, 6 SEPTEMBRE prochain, pour la construction de deux lignes télégraphiques, l'une de la Baie-Saint-Paul à Chicoutimi, *viâ* Saint-Urbain, l'autre de la Malbaie à l'embouchure de la Rivière Saguenay.

On pourra se procurer à ce bureau et aux bureaux de Poste de la Baie Saint-Paul, Saint-Alphonse (Baie des Ha! Ha!), Chicoutimi, Malbaie, Rimouski et Trois-Rivières, les formules de soumission et de devis, le ou après le 25 courant.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumission en considération que si elle est faite sur les formules fournies par le Département, et signée de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, pour une somme *égale à cinq par cent* du montant de la soumission, lequel chèque demeurera confisqué si la personne refuse de remplir le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le département ne s'oblige pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
S. CHAPLEAU,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 21 août 1880.

LITS DE PLUME NETTOYES.

Ayant acheté un engin, chaudière et tous les autres accessoires nécessaires à un établissement destiné à porter remède à cette terrible nuisance domestique—des lits de plume malpropres—au moyen d'une pression élevée je nettoie les plumes, en en enlevant les souillures, la graisse et la fièvre. Je répare aussi les matelas et tapis de toute sorte par le même procédé. Prix modérés. Pour donner satisfaction aux pratiques, les lits seront pesés en entrant et en sortant.

On solliciie une visite.

A. BEAUVAIS,
200. rue Cumberland.

CERTIFICAT DU Dr A. ROBILLARD.

Ottawa, 4 avril 1880.

Ayant visité l'établissement de M. Beauvais, pour le nettoyage et la désinfection de la plume, je suis parfaitement convaincu de l'efficacité de l'ingénieux procédé qu'emploient ces Messieurs. Témoin des bons résultats de leur ouvrage et de l'entière satisfaction qu'ils ont donnée à ceux qui ont requis leurs services, je suis en mesure de pouvoir recommander cet établissement comme méritant tout-à-fait la confiance du public.

Dr A. ROBILLARD,
Officier de santé.

Chemin de fer Q. M. O. et O

Changements d'heures.

A PARTIR DE

MERCREDI, 23 JUIN 1880.

Les trains partiront aux heures suivantes

	Mixte.	Malle.	Express.
D'Hochelag a pour Hull	1.00 a.m.	8.30 a.m.	5.15 p.m.
Arrivant à Hull	10.30 a.m.	12.40 p.m.	9.25 p.m
De Hull pour Hochelaga.	1.00 a.m.	8.20 a.m.	5.05 p.m.
Arrivant à Hochelaga	10.30 a.m.	12.30 p.m.	9.15 p.m.
		Passagers de nuit.	
D'Hochelag a pour Québec.	6.00 p.m.	10.00 p.m.	3.00 p.m
Arrivant à Québec	8.00 p.m.	6.30 a.m.	9.25 p.m.
De Québec pour Hochelaga	5.30 p.m.	9.30 p.m.	10.10 a.m.
Arrivant à Hochelaga	8.00 a.m.	6.30 a.m.	4.40 p.m.
D'Hochelag a pour Saint-Jérôme	5.30 p.m		
Arrivant à Saint Jérôme	7.15 p.m.	Mixte. 6.45 a.m.	
De Saint-Jérôme pour Hochelaga.		9.00 a.m.	
Arrivant à Hochelaga.			

Les trains du dimanche laissent Montréal et Québec à 4.00 p. m.

Le service des trains locaux entre Hull et Aylmer se fait comme suit:

Départs d'Aylmer—7:45 et 11:00 a. m.; 4:30 et 8:30 p. m.

De Hull—9:00 a. m. et 12:50; 5:30 et 9:40 p. m., se reliant avec les trains allant à Montréal et en arrivant.

Les trains quittent la Station de Mile-End *Sept Minutes plus tard.*

De magnifiques Chars Salons sont attachés à chaque train de passager et des Chars Dortoirs aux trains de nuit.

Les Trains allant à Ottawa ou revenant correspondent avec ceux de Québec, aller et retour.

Les trains voyagent sur le temps de Montréal.

Pour billets et renseignements s'adresser à l'administration générale, 13 Place-d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202, rue St. Jacques, à Montréal.

L. A. SENECAL,
Surintendant général.

Chemin de Fer Intercolonial,

SERVICE D'ETÉ.

COMMENÇANT LE 14 JUIN 1880.

IL y a, tous les jours, des trains express, à parcours total, pour les voyageurs (les Dimanches exceptés), aux heures suivantes:

Partant de la Pointe-Lévis	7.30	A.M.
Arrivant à la Rivière-du-Loup	1.00	P.M.
" Trois Pistoles	2.05	"
" Rimouski	3.41	"
" Campbellton	7.55	"
" Dalhousie	8.31	"
" Bathurst	10.15	"
" Newcastle	11.40	"
" Moncton	2 10	A.M.
" Saint-Jean	6.05	"
" Halifax	10.45	"

Les convois font jonction à Chaudière Curve avec ceux du Grand-Tronc qui quittent Montréal à 10 heures p. m., et à Campbellton avec le steamer *City of Saint-John*, qui fait voile le mercredi et le samedi matin pour Gaspé, Percé, Paspébiac, etc.

Les convois qui vont à Halifax et à Saint-Jean se rendent à destination le dimanche.

Les chars *Pullman* quittant Montréal le lundi et le mercredi se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent le mardi et le jeudi, à Saint-Jean.

On peut se procurer dès maintenant des BILLETS D'EXCURSION POUR L'ETÉ, par chemins de fer ou steamers, pour les magnifiques PLACES D'EAU et de PÊCHE sur le bas du Saint-Laurent, Métapédiac, Ristigouche, Baie des Chaleurs, Gaspé, Ile du Prince-Edouard et les provinces maritimes.

Pour renseignements relatifs aux prix de passage, billets, tarif du fret, heures de départ, etc., s'adresser au

CAPT. McCUAIG,
Rue Sparks, Ottawa.

D. POTTINGER,
Surintendant-en-chef.

Napoleon Audette

BARBIER COIFFEUR,

No. 255½ RUE WELLINGTON,

VIS-A-VIS

L'Hotel "Royal Exchange."

Ottawa, 26 Déc. 1879. 1 an

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DE

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

CHEZ

O'DOHERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

Bains de Natation!

BAINS DE NATATION ET DE LAVAGE
RUE NICOLAS.

Ouverts pour la saison, tous les jours (dimanches exceptés) de 6 heures du matin à 5 heures du soir.

Prix ..... 15 cts chaque
Billets de saison $5.00
Do do pour dames 2.00

Tous les soirs (mercredis exceptés), de 7 heures p. m. à 10 hrs p. m.,

10 CENTINS.

Le mercredi, de 6 heures du matin à 10 heures du soir, pour les dames seulement, aux mêmes conditions.

Service par des personnes du sexe.

247, RUE NICOLAS,
A l'est du pont de la rue Maria.

GRANDE CHANCE

Terrain à vendre à très-bon marché

M. F. X. Boileau, de Buckingham, offre en vente des terres de différentes grandeurs, (50, 100, 200 acres et au-dessus) situées dans les cantons ou townships de Buckingham, Templeton, Portland, Lochaber, Derry, etc., dans le comté d'Outaouais. Plusieurs de ces terres sont magnifiques et possèdent une grande fertilité; elles sont toutes plus ou moins défrichées en partie, avec maisons et autres bâtisses y érigées.

Les prix varient à partir de $100

Aussi, à vendre, une TANNERIE, dans une des bonnes paroisses canadiennes de la vallée d'Outaouais.

S'adresser à
F. X. BOILEAU,
Buckingham, P. Q.,
Ou au bureau de ce journal.

Ottawa, 15 Juin 1880. 1an

Librairie

CANADIENNE.

F. X. MICHAUD,

LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école,

ROMANS INTERESSANTS.

Objets de piete, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD,

RELIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espece et de toute dimension, cahiers pour les ecoles, etc., etc., etc.

Vieux livres et musique relies avec goût et a des PRIX TRES MODERES.

Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD,
29 et 35 Rue DUKE,
CHAUDIERES.

6 septembre 1879. 1an.

VENTE DE GANTS DE KID

Gants de kid pour dames, nuances légères

RÉDUITS DE

75 cents a 40 cents

CHEZ

BRYSON & Cie.

Nouveau Magasin au comptant

150 Rue SPARKS.

Harnais, Selles, Malles, Valises

Etc., etc., etc.

Les soussignés informent leurs amis et le public qu'ils ont fabriqué durant l'hiver, et offrent maintenant en vente, un magnifique assortiment de

Harnais, Selles, Malles, Harnais pour les chantiers et la ferme. Harnais pour charrettes écossaises, Harnais de travail, Colliers, Selles de dressage, Couvertures de chevaux de toute description, etc., etc., etc.

CUIR A HARNAIS COUPE A ORDRE OU EN QUANTITE

Spécialité de GENOUILLÈRES POUR LES CHEVAUX sujets à se blesser ou pour ceux qui font de longs trajets.

Ceux qui auraient besoin d'articles dans notre branche feront bien de venir inspecter notre stock. Nous offrons des avantages tels qu'ils devront avoir pour résultat d'établir des relations satisfaisantes entre nous et le public.

S. & H. BORBRIDGE,
88 et 90, coin des rues Rideau et Mosgrove,
BASSE-VILLE, OTTAWA

Ottawa, 20 mars 1880.

P. BASKERVILLE ET FRERES

Epiceries Vins, Liqueurs et Provisions

A DES PRIX QUI NE PEUVENT PAS ETRE SURPASSÉS.

Les importations considérables que nous faisons sont une preuve suffisante pour assurer nos clients que nous pouvons leur donner une bonne valeur pour leur argent

La vitrine de votre voisin

Tout le monde doit aller voir la vitrine de M. BOYDEN et les belles marchandises qui y sont exposées, et au nombre desquelles on peut admirer des tables de jeu de fantaisie, des chaises de luxe, des étagères, des mobiliers de salon, et tout ce qu'on peut imaginer de plus élégant en fait de buffets de salle. Allez rue Sussex et examinez.

JOSEPH BOYDEN,
Variety Hall et Magasin de Meubles, 532 et 534, rue Sussex.

A. SWALWELL,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
DE PREMIÈRE CLASSE.

CARRE DU MARCHE, BASSE-VILLE. 156 RUE SPARKS, HAUTE-VILLE.

Les MEILLEURES MARCHANDISES aux plus BAS PRIX possibles

SE TROUVENT AU

MAGASIN DE TAPIS ET D'AMEUBLEMENTS, D'OTTAWA.

SHOOLBRED et Cie.

Importateurs de *TOILES CIRÉES* pour planchers.—Rideaux et matériel de Rideaux.—Agents pour les célèbres ameublements de R. HAY et Cie., (anciennement Jacques Hay).—Immense assortiment toujours exposé dans nos magnifiques magasins.

SHOOLBRED et Cie., 148 rue Sparks.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Ottawa, 2 août 1879. 1ar

nof parcourait son jardin, n'osant ouvrir la lettre qu'il tenait à la main. Ce n'était pas Souratine qui avait écrit l'adresse, mais une main de femme en avait tracé les caractères fermes et menus; sans l'avoir jamais vue, il reconnaissait cette écriture. Il se décida enfin à rompre le cachet; c'était bien madame Souratine qui lui écrivait.

"Maintes fois, disait-elle, mon mari m'a assuré que là où les conseils d'un honnête homme paraissaient souvent d'une sagesse incommode, dont on se débarrasserait volontiers si l'on osait, les avis, la sollicitude d'une honnête femme sont d'un effet puissant sur un homme de bien. Cette idée est pour lui une conviction si profonde, qu'à l'avenir c'est moi qu'il charge d'entretenir notre correspondance. Il prétend encore que vous répondrez plus régulièrement, ne fût-ce que par politesse, et je crois qu'il ne se trompe guère sur ce point. Puisqu'un nouvel ordre de devoirs va vous faire quitter Orianova pour Pétersbourg, vous ne trouverez pas mauvais, pour cette fois, que je me soumette aux désirs de mon mari en causant un peu avec vous."

Elle continua ainsi pendant deux pages, et terminait en lui disant:

"Il vous sera peut-être impossible de venir nous voir avant de quitter la province; mais, l'année prochaine, nous attendons avec impatience les premiers jours du printemps pour serrer la main de notre meilleur ami."

Le jour baissait rapidement, les nuages d'or s'étaient argentés, et Maxime regardait toujours les caractères indécis sur la feuille qui portait la signature de Tatiana. La passion, la souffrance des premiers jours d'isolement s'étaient calmées pour laisser subsister en lui les joies honnêtes et dignes d'un devoir accompli. Cette année-là devait compter pour plusieurs dans le nombre de ses jours; mais on n'acquiert la maturité qu'en traversant de telles épreuves, et il ne regrettait pas d'avoir vieilli rapidement, puisqu'il se sentait meilleur. Un chariot chargé de gerbes passa près de lui, et le paysan qui le conduisait le salua.

—C'est le dernier? demanda Maxime.

—C'est le dernier, notre maître. Votre moisson tout entière est dans vos granges, mais non sans peine.

—On n'a rien pour rien, répondit Orianof. Va, mon brave, va te reposer après la journée finie.

Il marcha longtemps le long du ruisseau creusé par son père, le long des peupliers que le vieillard avait plantés pour ombrager le chemin.

La nuit se faisait au ciel, la fraîcheur tombait sur la terre; des tas d'herbes sèches brûlaient au loin, laissant monter dans l'air paisible leur colonne de fumée bleuâtre; quelques lumières brillaient aux vitres de cabanes où les journaliers prenaient leur repas du soir.

—Voici l'automne, se disait Maxime, les froids vont venir; mais la moisson est rentrée; tout labeur trouve sa récompense; l'âge vient pourtant....

Il pensa à Souratine, à leur longue amitié, à la joie qu'il éprouverait à serrer la main de cet ami loyal, confiant,—confiance jusqu'à la folie, s'il eût eu affaire à un autre homme qu'Orianof; il pensa à Tatiana et s'interrogea jusqu'au plus profond de sa conscience....

—Elle me sera toujours chère, se dit-il après un long examen;—son cœur était un peu serré: une vague tristesse se mêlait au souvenir de cette créature aimée et inaccessible;—je l'aimerai toujours, mais son image pure flotte désormais dans mon âme au-dessus des troubles et des angoisses. J'irai les voir, l'an prochain.

La nuit était close quand il rentra chez lui, et le ciel plein d'étoiles; il était joyeux, malgré une ombre de mélancolie sereine qui planait encore sur lui comme un léger brouillard.

Depuis le mois de juin, il avait beaucoup rêvé, et ses rêveries avaient porté fruit; son âme s'était adoucie; il comprenait bien des erreurs pour lesquelles il avait été sévère, et le monde, qu'il voyait d'un autre œil, lui semblait désormais plus digne de compassion que de colère.

Comme il s'arrêtait sur le perron pour regarder une dernière fois la splendeur du ciel illuminé, il sentit son cœur bondir dans sa poitrine comme dans l'attente de l'inconnu.

—Je suis jeune, se dit-il, enivré tout à coup, la vie est longue, et nous avons en nous une source éternelle de joie; j'aimerai encore: celle que j'aimerai, je l'aimerai à la face de l'univers entier, et c'est à vous, Tatiana, que je devrai mon bonheur, car vous avez fait de moi un homme nouveau.... Puissiez-vous être aussi heureuse que vous êtes aimée!

FIN.

—Comme entrée de jeu, pour se concilier la bienveillance du tribunal, les premiers mots d'un individu prévenu d'outrage aux agents et d'ivresse manifeste, sont assez réussis:

Comment vous nommez-vous? lui demande M. le président.

Le prévenu.—Si j'avais f.... ma femme à l'eau, tout ça ne serait pas arrivé. (Rires dans l'auditoire.)

M. le président. — Comment vous nommez-vous?

Le prévenu se décide à donner ses noms: "Mais ajoute-t-il, je ne m'en dédis pas, si je l'avais f.... à l'eau, tout ça ne serait pas arrivé."

Un gardien de la paix raconte qu'il a arrêté le prévenu au moment où il cherchait à escalader la grille d'une maison.

Le prévenu.—C'était pour voir mes enfants.

L'agent ajoute que le prévenu lui a dit: "Je te reconnais; tu m'as fait faire un mois de prison." Et il l'a injurié.

Le prévenu.—Puisque même, à preuve, je ne connais pas monsieur l'agent, auquel je n'ai pas pu lui dire qu'il m'avait fait faire un mois de prison.

L'agent.—Si, si, le prévenu m'a très-bien reconnu; c'est parfaitement sur un rapport de moi qu'il a été condamné à un mois de prison.

Le prévenu.—Si j'avais f.... mes enfants dans la Seine, tout cela ne serait pas arrivé, vu que voulant monter par-dessus la grille, c'était pour les voir; car j'aime mes enfants, moi, et si ma femme m'avait ouvert la porte, je n'aurais pas cherché à passer par-dessus la grille; mais elle est trop sale pour ça; si je l'avais f.... dans la Seine, ça ne serait pas arrivé.

M. le président.—Vous avez une singulière façon d'attirer sur vous l'indulgence du tribunal.

—Le prévenu.—Mais elle ne perdra pas pour attendre; je lui ferai faire le plongeon.... et à mes enfants aussi.... Je les aime, mais je ne veux pas qu'elle les ait. (Cognant sur la rampe du banc des prévenus:) Je le ferai!.... je le ferai comme je le dis.

M. le président.—Je vous engage à vous calmer.

Le prévenu.— Je me calme, mais je la f.... à l'eau tout de même.

Le tribunal le condamne à un mois de prison pour le délit, et à 5 francs d'amende pour l'ivresse.

Le prévenu.—Encore un mois que je dois à M...., et tout ça ne serait pas arrivé si j'avais....

Les gardes l'emmènent; mais on sait ce qu'il voulait dire.

Les medecins l'avaient abandonné

"Est-il possible que Charles soit debout et à l'ouvrage, guéri par un remède si simple?"

"Je vous assure que c'est la pure vérité: il est radicalement guéri, et par rien autre chose que les Amers de Houblon. Il n'y a encore que dix jours, les docteurs le condamnaient et déclaraient qu'il lui fallait mourir!"

"Très bien. Puisqu'il en est ainsi, je vais de ce pas en chercher pour mon pauvre Georges. Je sais que le houblon est une bonne chose."